

Désignation de l'entreprise		SARL AGS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		81 Avenue de la Marne Centre la Fourchène 56000 VANNES			
SIRET		4 8 9 3 1 8 4 2 8 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 13 11 2024	
				Net 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	1 801	086
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	1 801	098
Total général (I + II)			110	1 801	112
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		7 500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		750
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132
	Report à nouveau		134		(10 491)
	Résultat de l'exercice		136		3 895
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		1 655
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169		172
	Comptes courants d'associés		173		146
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		146
Total général (I + II + III)			180		1 801
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	6 133

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ACS

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	9 737	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	143	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	9 880	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 609	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	432	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	4 304	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	75	244	129
	Rémunérations du personnel *					250	15 021	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 893	
	Dotations aux amortissements *					254	166	
		dont amortissement du fonds de commerce				255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	4
					260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	28 559	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(18 679)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290	22 858	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	284	
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	3 895	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 895	314		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986		ZFU-TE (44, octies A)	987		342	
				JEI (44, sixies A)	989			
	ZRD (44, terdecies)	127		ZRR (44, quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44, quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	3 895	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * 43 241 dont imputés sur le résultat :					360	3 895	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370		
						372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL AGS

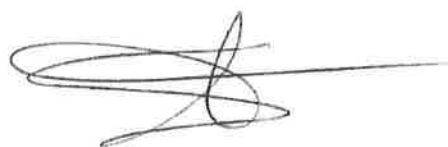
81 Avenue de la Mame
Centre la Fourchêne

56000 VANNES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 800,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 895,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/06/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

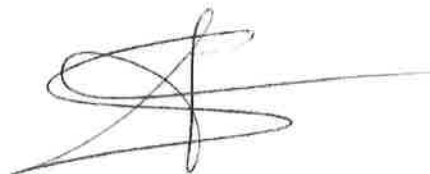
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



SARL AGS

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Clôture de liquidation au 31/12/2024.